



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	15

**Objet :****Présidence de l'assemblée pour le vote du CA**

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 28 mars 2024

**Présents :** Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Jacques CORCESSIN,

**Absents excusés :** Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Éric GONSSARD, N'Fissa BENSAID

**Absents représentés :** E. VIOLA pour B. EL KHALFI, R. VIOLA pour P. DE QUEYLARD,

**Secrétaire de séance :** Sabine HUGUES

Considérant que le conseil municipal est présidé par le maire mais que l'article L.2121-14 impose que « dans la séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président » et ce, avant les débats ;

Considérant que c'est le maire en exercice qui préside la séance au cours de laquelle le président spécial est élu ;

Monsieur le Maire indique que le vote secret n'est pas obligatoire et propose donc de voter à main levée pour la candidature de Monsieur Pierre DE QUEYLARD, adjoint.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal procède à l'élection.

**Monsieur Pierre DE QUEYLARD est élu président de l'assemblée pour le vote du compte administratif 2023.**

Le secrétaire de séance,  
Sabine HUGUES

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

